

# iD Inspiration Click<sup>PLUS</sup>

LAMES ET DALLES PVC DECORATIVES

Sublimez  
les textures  
avec PLUS

A modern, minimalist bedroom with light wood flooring. In the foreground, a white rocking chair is partially visible. In the background, a white bed with a tufted headboard and wooden legs is positioned against a white wall. A white bedside table with a lamp and a small table with a suitcase are also visible. Large windows on the left and right sides of the room provide natural light and a view of the outdoors.

## iD INSPIRATION CLICK<sup>PLUS</sup>

Dans le commerce, l'hôtellerie, et les espaces de travail, le design donne une première impression de la manière dont les individus vont ressentir l'espace.

Avec l'iD Inspiration, explorez les couleurs et les formats pour déposer une identité de marque et façonner positivement l'expérience de vos clients.

Aujourd'hui avec <sup>PLUS</sup>, ajoutez une nouvelle dimension au revêtement de sol en l'amplifiant avec des aspects et des textures au plus proche de la réalité.

# iD INSPIRATION CLICK<sup>PLUS</sup>

Pour étendre la collection iD Inspiration Click<sup>PLUS</sup>, 4 motifs et 22 couleurs ont été développés avec la technologie de grainage au registre. Cette technologie consiste à incruster des reliefs sur les lames et dalles tout en reproduisant les essences naturelles du bois ou de la pierre. Au reflet de la lumière, le grainage ou motif apportera un rendu réaliste dans toute la pièce.

iD Inspiration Click<sup>PLUS</sup> offre le meilleur du design à l'état pur, avec tous les avantages d'installation facile et de maintenance de la LVT.

## COLLECTION 100% PERSONNALISABLE

- Choisissez et mixez décors, formats, grainages, et nombre de chanfreins pour obtenir un rendu unique! Toutes les caractéristiques du produit sont personnalisables.

## PERFORMANT DANS LA DURÉE

- Très résistant à l'usure et aux déchirures pour les zones commerciales les plus exigeantes.
- Garantie 10 ans en utilisation commerciale et 20 ans en résidentielle.

## UNE SOLUTION DURABLE

- Contribue au bien-être des utilisateurs et peut être réutilisé en fin de vie dans d'autres produits via notre programme de recyclage ReStart.

## LA COMBINAISON PARFAITE ENTRE DURABILITÉ ET QUALITÉ.

### Meilleure qualité de l'air intérieur

- Contribue à améliorer la qualité de l'air intérieur avec un taux de COVT (Composés Organiques Volatils Totaux) < 10 µg/m<sup>3</sup> après 28 jours soit 100 fois inférieur à l'exigence du niveau A+ de l'étiquetage sanitaire.
- Sans phtalate.

### Très résistant et facile d'entretien

- Le traitement de surface TopClean XP™ renforce la durabilité et simplifie le nettoyage et l'entretien, réduisant ainsi la consommation d'eau, d'énergie et de détergents.

## STRUCTURE DU PRODUIT iD INSPIRATION CLICK<sup>PLUS</sup>



- 1 Traitement de surface renforcé TopClean XP™**  
Excellente résistance à l'abrasion et aux rayures. Entretien facile et économique.
- 2 Effet de surface avec grainage au registre**  
pour un rendu encore plus réaliste
- 3 Couche d'usure transparente calandree en PVC pur de 0,55 mm** permettant un usage en Classe 33 et 42. Haute résistance à l'usure et aux rayures.
- 4 Haute valeur décorative** 22 décors exclusifs imprimés en haute définition.
- 5 Exceptionnelle stabilité dimensionnelle**  
Sous couche PVC calandree recycle renforcée d'un voile de verre non tissé
- 6 Couche stabilisatrice**  
empêche l'effet "curl"
- 7 Clic à plat**



# LIME OAK

Ce chêne classique répondra à toutes les demandes.

Cette collection harmonieuse aux 9 couleurs allant du clair au foncé, permet de mixer et d'associer des produits au sein d'une même gamme. En combinant les différentes couleurs, vous serez en mesure de créer des combinaisons au toucher et au rendu sophistiqué.



Beige  
**24360050** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 763 LRV: 42.51%



White  
**24360048** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 761 LRV: 50.74%



Light Beige  
**24360049** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 762 LRV: 48.42%



Natural  
**24360051** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 764 LRV: 35.85%



Grey  
**24360052** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 765 LRV: 31.90%



Grege  
**24360053** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 766 LRV: 27.00%



Dark Grey  
**24360054** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 767 LRV: 18.97%



Brown  
**24360055** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 768 LRV: 14.61%



Black  
**24360056** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 769 LRV: 8.25%



Lime Oak Beige - 24361 060

# ALPINE OAK

Inspiré des bois anciens et teintés, ce bois franc apportera de l'authenticité à des ambiances industrielles ou rustiques. Son coloris naturel ainsi que ses quatre teintes sombres et profondes agrémentent parfaitement les reliefs incrustés sur ces produits.



**24361060** 24,05 x 149,10  
Plinthes : 26640 773 LRV: 7.71%



Natural  
**24361057** 24,05 x 149,10  
Plinthes : 26640 770 LRV: 28.32%



Brown  
**24361058** 24,05 x 149,10  
Plinthes : 26640 771 LRV: 10.13%



Grey  
**24361059** 24,05 x 149,10  
Plinthes : 26640 772 LRV: 22.39%



White  
**24361061** 24,05 x 149,10  
Plinthes : 26640 774 LRV: 45.76%



Alpine Oak Black - 24361 060

# LEGACY PINE

Le design Legacy Pine met en avant les essences naturelles de bois en 4 teintes spécialement sélectionnées pour s'associer avec ces magnifiques designs. Ce produit comporte quelques marques d'usures qui donnent aspect artisanal.



Medium Grey  
**24360155** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 776 LRV: 33.02%



Light Grey  
**24360154** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 775 LRV: 44.31%



Dark Grey  
**24360156** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 777 LRV: 12.24%



Brown  
**24360157** 19,05 x 121,10  
Plinthes : 26640 778 LRV: 11.97%



Legacy Pine Medium Grey - 24360 155  
Legacy Pine Brown - 24360 157

# ROUGH CONCRETE

Rough concrete est neutre mais aussi vivifiant. Le grainage au registre sublime les designs aux coloris coordonnés, et offre une atmosphère contemporaine et rafraichissante.



White  
**24363157** 49,05 x 99,10  
Plinthes : 26640 779 LRV: 43.67%



Grey  
**24363158** 49,05 x 99,10  
Plinthes : 26640 780 LRV: 34.27%



Dark Grey  
**24363159** 49,05 x 99,10  
Plinthes : 26640 781 LRV: 22.19%



Black  
**24363160** 49,05 x 99,10  
Plinthes : 26640 782 LRV: 7.77%

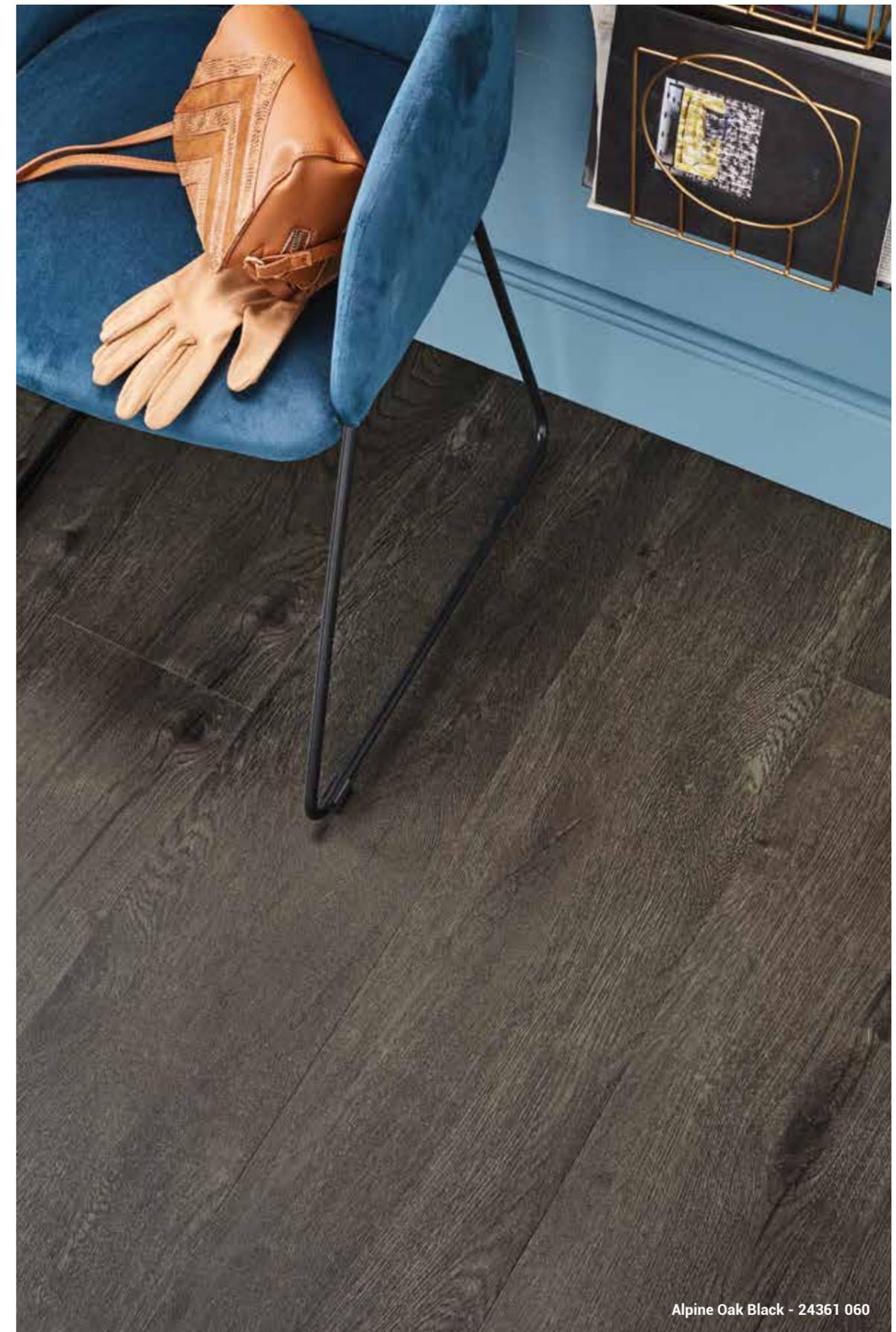


Rough Concrete White - 24363 157  
Rough Concrete Grey - 24363 158

# DONNÉES TECHNIQUES

Certification & classification	Normes	iD Inspiration Click <sup>PLUS</sup>
Type de revêtement de sol	EN ISO 10582	Sols PVC heterogenes compacts
CE certification	EN 14041	Oui
Classification	EN ISO 10874	Résidentielle : 23 Commerciale : 33 Industrielle : 42
<b>Caractéristiques techniques</b>		
Epaisseur totale	EN ISO 24346	4 5 mm
Epaisseur couche d'usure	EN ISO 24340	0 55
Traitement de surface (PUR)		Oui - TopCleanXP™
Poids total	EN ISO 23997	8000 g/m <sup>2</sup>
Bords chanfreinés		Oui
Teneur en agent liant	EN ISO 10582	Tipo I
Formats	EN ISO 24342	
	Lames	19.05 x 121.10 cm - 7 lames/boîte = 1.61 m <sup>2</sup> 24.05 x 149.10 cm - 5 lames/boîte = 1.79 m <sup>2</sup>
	Dalles	49.05 x 99.10 cm - 3 tiles/box = 1.46 m <sup>2</sup>
<b>Performances techniques</b>		
Stabilité dimensionnelle	EN ISO 23999	≤ 0,10 %
Incurvation après exposition à la chaleur	EN ISO 23999	≤ 2 mm
Réaction au feu	EN 13501-1	B <sub>fl</sub> -s1
Poinçonnement rémanent	EN ISO 24343-1	≤ 0 10 mm
Test du pied de meuble	EN 424	Sans dommage
Test de la chaise	ISO 4918 - EN 425	Sans dommage
Efficacité acoustique	EN ISO 717-2	ΔL <sub>w</sub> = 3 dB
Sonorité à la marche	EN ISO 31-074	Classe C (L <sub>n,ew</sub> < 85 dB)
Résistance thermique	EN ISO 10456	0 04 m <sup>2</sup> K/W
Solidité lumière	EN ISO 105-B02 (méthode 3a)	≥ 6
Résistance chimique	EN ISO 26987	Very good
Glissance (coef.)	DIN 51130 EN 13893	R9 / R10 selon grainage au registre μ ≥ 0 30
Charges électrostatiques	EN 1815 EN 1081	< 2 kV on concrete ≥ 10 <sup>9</sup> Ohm
Chauffage au sol		Adapté - max. 27 °C
Résistance transversale	EN ISO 24345	≥ 50N / 50mm
Couleurs		22

Données techniques en vigueur lors de la date de publication (10/17). Susceptibles d'être modifiées au fil du temps dans une logique d'amélioration continue.  
Les instructions Tarkett de pose, d'entretien et de nettoyage doivent être observées pour un rendu optimal. Pour obtenir ces instructions, merci de contacter directement nos services (coordonnées en dernière page).



Alpine Oak Black - 24361 060

■ **WESTERN EUROPE:** **Austria:** Tarkett Holding GmbH, Niederlassung Wien – Tel. +43 1 47 88 062 ■ **Belgium:** Tarkett Belux Sprl – Tel. +32 16 35 98 80 ■ **Denmark:** Tarkett A/S – Tel. +45 43 90 60 11  
■ **Finland:** Tarkett Oy – Tel. +358 9 4257 9000 ■ **France:** Tarkett SAS – Tel. +33 1 41 20 42 49 ■ **Germany:** Tarkett Holding GmbH, Bereich Objekt – Tel. +49 62 33 810 ■ **Greece:** Tarkett Monoprosopi Ltd  
– Tel. +30 210 6745 340 ■ **Italy:** Tarkett S.p.A. – Tel. +39 0744 7551 ■ **Luxembourg:** Tarkett GDL SA – Tel. +352 949 211 8804 ■ **Netherlands:** Tarkett Holding GmbH, Vestiging Nederland – Tel.  
+31 416 685 491 ■ **Norway:** Tarkett AS – Tel. +47 32 20 92 00 ■ **Portugal:** Tarkett SA – Tel. +351 21 427 64 20 ■ **Spain:** Tarkett Floors S.L – Tel. +34 91 358 00 35 ■ **Sweden:** Tarkett Sverige AB – Tel. +46  
771 25 19 00 ■ **Switzerland:** Tarkett Holding GmbH, Bereich Objekt Schweiz – Tel. +41 043 233 79 24 ■ **Turkey:** Tarkett Aspen – Tel. +90 212 213 65 80 ■ **United Kingdom:** Tarkett Ltd – Tel. +44 (0) 1622 854  
040 ■ **EASTERN EUROPE:** **Baltic Countries:** Tarkett Baltics: Tel. +370 37 262 220 ■ **Czech Republic:** Tarkett org. slozka – Tel. +420 271 001 600 ■ **Hungary:** Tarkett Polska SP.Z.O.O. magyarországi fióktelepe  
– Tel. +36 1 437 8150 ■ **Poland:** Tarkett Polska Sp. z o. o. – Tel. +48 22 16 09 231 ■ **Russian Federation:** ZAO Tarkett RUS – Tel. +7 495 775 3737 ■ **Slovakia:** Tarkett Polska, organizačná zložka – Tel.  
+421 2 48291 317 ■ **South East Europe:** Tarkett SEE – Tel. +381 21 7557 649 (44) 569 12 21 ■ **Ukraine:** Tarkett UA – Tel. +38 (0) 44 569 12 21 ■ **ASIA AND OCEANIA:** **Australia:** Tarkett Australia Pty Ltd – Tel.  
+61 2 88 53 12 00 ■ **China:** Tarkett Floor Covering (Shanghai) Co. Ltd. – Tel. +86 (21) 60 95 68 38 ext 841 ■ **North East Asia:** Tarkett Hong Kong Limited – Tel.  
+852 2511 8716 ■ **India:** Tarkett France (India Branch) – Tel. +91 11 4352 4073 ■ **South East Asia:** Tarkett Flooring Singapore Pte. Ltd. – Tel. +65 6346 1585 ■ **AFRICA:** **Tarkett International:** Tel. +33 1 41 20 41 01  
■ **MIDDLE EAST:** **Tarkett Middle East:** Tel. +961 1 51 3363/4 ■ **Israel:** Tarkett International: Tel. +33 1 41 20 41 01 ■ **NORTH AMERICA:** **USA:** Tarkett Inc. – Tel. +1 713 869 5811 / Johnsonite – Tel. +1 440 543 8916  
■ **Canada:** Tarkett Inc. – Tel. +1 450 293 173 ■ **LATIN AMERICA:** **Brazil:** Tarkett – Tel. 55 12 3954 7108 ■ **Argentina - Chile - Uruguay:** Tarkett Latam Mercosur – Tel. +54 11 47 08 07 72 / +54 9 11 44 46 88 82 ■  
**Bolivia - Colombia - Ecuador - Panama - Paraguay - Peru - Trinidad and Tobago - Venezuela:** Tarkett – Tel. +55 11 98410 9310 / +55 11 95494 0069 ■ **Mexico /Central America:** Tarkett Latam Mexico – Tel. +55 11 98410 9310

11/2017





# iD Inspiration Click et Click PLUS

CLASSIFICATION	NORMES	iD Inspiration Click et Click Plus	Tarkomfort Premium
Classification	NF EN ISO 10874	23 - 33 - 42	33
CARACTÉRISTIQUES	NORMES		
Longueur x Largeur (m)	NF EN ISO 24341		15 x 1
Format (cm) - Dalles	NF EN ISO 24342	32,38 x 60,10 (Click) 49,05 x 99,10 cm (Click Plus)	
Conditionnement (m <sup>2</sup> - dalles)		1,75 m <sup>2</sup> - 9 / 1,46 m <sup>2</sup> - 3	en rouleau 15 m <sup>2</sup>
Format (cm) - Lames	NF EN ISO 24342	19,05 x 121,10   24,05 x 149,10	
Conditionnement (m <sup>2</sup> - lames)		1,61 m <sup>2</sup> - 7   1,79 m <sup>2</sup> - 5	
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346	4,50	1,0
Couche d'usure (mm)	NF EN ISO 24340	0,55	non concerné
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	non concerné
Teneur en agent liant (couche d'usure)	NF EN ISO 10582	Type I	non concerné
Poids total (g/m <sup>2</sup> )	NF EN ISO 23997	8000	100
PERFORMANCES	NORMES	iD Inspiration Click et Click Plus	Tarkomfort Premium
Poinçonnement rémanent (mm)	NF EN ISO 24343-1	< 0,10	< 0,20
Réaction au feu	NF EN 13501-1	Bfl s1	Bfl s1
Rapport de classement (avec domaine d'application)		P135926 - DE/8	En cours
Efficacité acoustique (dB)	NF EN ISO 717-2	3	19
Stabilité dimensionnelle	NF EN ISO 23999	< 0,10 %	-
Glissance (coef.)	NF EN 13893	μ ≥ 0,30 (classe DS)	-
Glissance <sup>(1)</sup>	DIN 51130	R9-R10 (dépend du grainage)	-
Résistance transversale	NF EN 1081	>10 <sup>9</sup> Ω	-
Résistance thermique (m <sup>2</sup> K/W)	NF EN ISO 10456	0,04 (apte au sol chauffant)	0,07 (apte au sol chauffant)
Solidité lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6	-
Formaldéhyde à 28 jours	ISO 16000-3	Non détecté	-
COVT à 28 jours	ISO 16000-9	< 10 μg/m <sup>3</sup>	-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

<p>Composés organiques volatiles</p>	<p>Matières recyclées</p>	<p>Phtalate</p>	<p>Programme de recyclage</p>	<p>Emission dans l'air intérieur*</p>
--------------------------------------	---------------------------	-----------------	-------------------------------	---------------------------------------

## DOMAINES D'UTILISATION

iD Inspiration Click et Click Plus avec Tarkomfort Premium : locaux d'habitation et locaux à affectation collective classés au plus U3P3E2C2 définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, cahier CSTB 3509 (11/04).

## MISE EN ŒUVRE

La mise en oeuvre doit être réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 53.2 P1-1 pour les supports neufs et du cahier 3635-V2 du CSTB pour les sols existants.

Le support doit être sec, sain, propre, lisse et plan, avec une tolérance de 5 mm sous la règle de 2 m.

Le cas échéant, le produit de ragréage autolissant doit être classé P3.

Le revêtement doit être acclimaté dans les pièces où la pose sera réalisée, au minimum 24 heures avant.

La température du support doit être au moins égale à 12°C, celle de l'atmosphère au moins égale à 15°C et au plus égale à 25°C.

La sous-couche Tarkomfort Premium est posée libre, lés inversés en bord à bord.

La pose libre des lames iD Inspiration Click et Click Plus, avec mélange préalable des dalles et/ou lames pour les répartir, démarre dans un angle et de gauche à droite, avec la languette du grand côté face à la cloison. Prévoir des espaces de dilatation d'au moins 5 mm en périphérie et entre le revêtement de sol et toute partie fixe de la pièce (murs, tuyaux, cadre de porte...). Les lames sont positionnées en faisant correspondre les rainures et languettes, puis verrouillées par emboîtement en tapant la lame descendante à l'aide d'un maillet souple. Les lames coupées doivent toujours présenter une longueur minimale de 30 cm. Pour la rangée suivante, la languette du grand côté est insérée avec un angle de 30° enveloppé dans la rainure de la rangée précédente avant de rabattre la lame. Les joints en bout de lames doivent être décalés d'au moins 30 cm d'une rangée à l'autre.

## ENTRETIEN

Le traitement TopClean XP™ réalisé en fabrication facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Évitez les piétements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

(1) La résistance à la glissance des sols peut être modifiée par l'activité et l'entretien des locaux.

Informations susceptibles d'être modifiées (Edition 09/2017)

## Déclaration des performances :

[https://professionnels.tarkett.fr/fr\\_FR/rechercher/documents-et-informations?search\[body\]=&filter-doc-role\]=DOP](https://professionnels.tarkett.fr/fr_FR/rechercher/documents-et-informations?search[body]=&filter-doc-role]=DOP)



www.tarkett.fr



# GUIDE DE POSE

ID INSPIRATION CLICK & CLICK PLUS



# GUIDE DE POSE

## ID INSPIRATION CLICK & CLICK PLUS

### PRÉAMBULE

Vérifier, avant la préparation, la qualité de la marchandise livrée. Si le revêtement est défectueux, en informer la société Tarkett. Afin de garantir l'uniformité de la couleur et du dessin, la pose doit être réalisée à partir d'un même lot de fabrication.



- Cutter avec lame droite
- Gants anti-coupure
- Marteau en caoutchouc à tête blanche
- Mètre ruban
- Règle / Crayon



### SUPPORTS ADMIS

Sol béton, béton peint, Chape Anhydrite, chape ciment	Si nécessaire, préparez et réalisez un enduit de ragréage
Carrelage	Si joints < 5mm de largeur / < 2mm de profondeur / sans désaffleure, sinon ragréage obligatoire
PVC compact	Si bon état / pas de décollement / bonne planéité
Caoutchouc compact lisse	Si bon état / Pas de décollement / bonne planéité
PVC acoustique (uniquement en logement)	Si bon état / pas de décollement / bonne planéité / Pose sans sous couche
Parquet cloué (Cf. DTU 51.1)	Si ventilé en sous face
Panneaux CTBH/CTBX (Cf. DTU 51.3)	Si ventilé en sous face
Panneaux OSB (Cf. DTU 51.3)	Si ventilé en sous face / Pose sur sous-couche Tarkomfort Premium obligatoire
Dalles vinyle amiantées	Se référer au guide Tarkett "Les solutions de recouvrement des sols amiantés"
Sol chauffant à eau basse température (Cf. DTU 65.14)	Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation
Plancher Rayonnant Electrique (Cf. CPT 3606)	Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation / Collage obligatoire*
Plancher réversible (Cf. CPT 3164)	Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Admis dans les pièces humides (locaux E2), sauf sur support à bases de bois, surface maxi 10m<sup>2</sup>, calfatage périphérique et des pénétrations avec du mastic ayant un label snjf F25E.

Admis sans collage, y compris derrière les baies vitrées et sous les fenêtres de toit, si la température ambiante reste constamment comprise entre 10 et 30°C. au-delà ou en deçà de ces températures, le revêtement devra être collé sur la totalité du local\* (pose sur sous-couche exclus). \*voir tableau des colles recommandées pour LVT disponible sur le site internet Tarkett

Proscrit dans les jardins d'hiver et les vérandas.

# GUIDE DE POSE

## ID INSPIRATION CLICK & CLICK PLUS

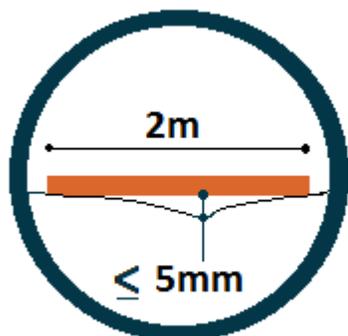
### PRÉPARATION DU SUPPORT

#### RÉCEPTION

Le support doit être plan, propre, sain, sec et solide.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2.

En rénovation, le support est préparé comme indiqué dans le cahier 3635 du CSTB.



### MISE EN ŒUVRE

Possibilité de travailler en milieu occupé

Possibilité de pose sur sous-couche acoustique Tarkomfort Premium

#### 1 - CONDITIONS



Le revêtement doit être posé à une température ambiante comprise entre 18°C et 25°C.  
Température du support ≥ 15°C.

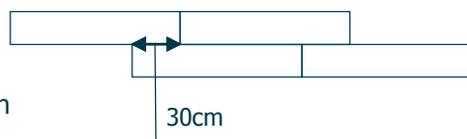


Acclimater le revêtement dans les pièces où la pose sera réalisée au minimum 24 heures avant l'installation.  
Stockage à plat. 5 paquets maximum par piles.

#### 2 - CALEPINAGE

Sauf prescription particulière du marché :

- ✓ Chaque pièce de local est considérée séparément, utiliser le même bain
- ✓ Mélanger les lames de plusieurs paquets
- ✓ Pose dans le sens de la lumière ou sens de la circulation
- ✓ La largeur des lames doit être supérieure à 1/2 lame sur les murs principaux
- ✓ Le décalage des lames d'une rangée à l'autre doit être supérieur à 30 cm
- ✓ Longueur minimum des lames 30 cm
- ✓ Démarrer la pose dans un angle de la pièce, l'assemblage se fait de gauche à droite, languette face à la cloison
- ✓ Sans fractionnement 150 m<sup>2</sup>, longueur maxi 15 ml

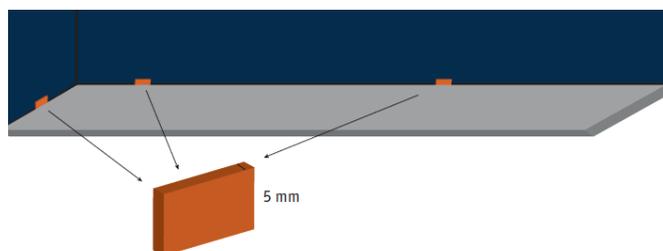


# GUIDE DE POSE

## ID INSPIRATION CLICK & CLICK PLUS

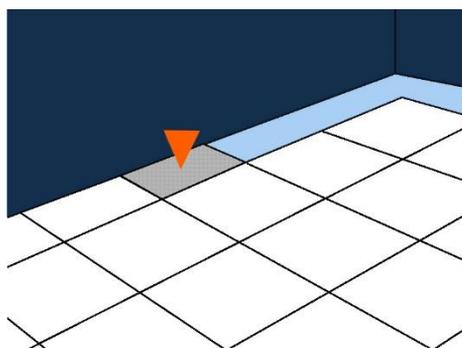
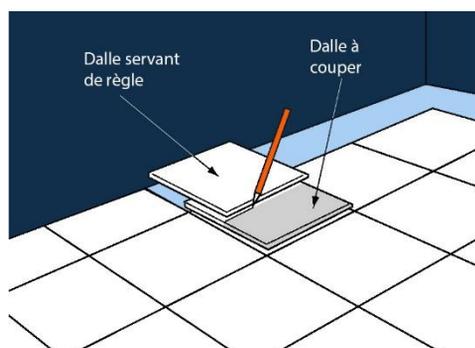
### 3 – ESPACE PÉRIPHÉRIQUE

L'espace périphérique doit être au minimum de 5 mm en tous points. Rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà des 5 mètres.



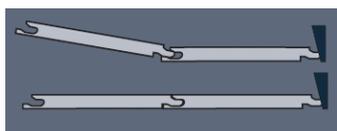
### 4 – DÉCOUPE

Découpe du revêtement : rayer la surface du revêtement au cutter puis le plier pour terminer la coupe.

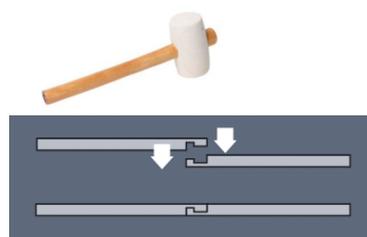


### 5 – ASSEMBLAGE

Grand côté :  
clic angulaire



Petit côté :  
clic à plat



### 6 – ACCESSOIRES

Sous-couche : Tarkomfort Premium

Plinthes coordonnables Tarkett et profilés disponibles.

Pour plus de précisions, reportez vous à la catégorie « Accessoires » de notre site internet.

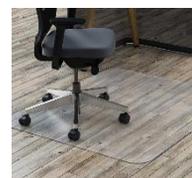
## MISE EN SERVICE & ENTRETIEN

Mise en circulation immédiate après installation.

L'utilisation d'embout caoutchouc est proscrite.

Si la présence de la sous-couche acoustique Tarkomfort Premium est nécessaire, nous recommandons la mise en place de tapis de protection sous les chaises à roulettes.

Concernant l'entretien du sol, vous pouvez vous référer au guide d'entretien disponible sur notre site internet.



Besoin d'améliorer vos compétences Solier, connectez vous au lien ci-dessous et allez dans l'onglet service  
[https://professionnels.tarkett.fr/fr\\_FR/](https://professionnels.tarkett.fr/fr_FR/)

# Guide d'entretien

2020

## iD Inspiration Click & Click Plus

### LAMES ET DALLES VINYLES DÉCORATIVES

#### Traitement de surface TopClean XP™

Le traitement de surface TopClean XP™ est un traitement de surface polyuréthane photoréticulé aux UV qui offrent une excellente résistance à l'usure et aux tâches, évitant les opérations de métallisation. Il apporte également une résistance accrue aux rayures et ainsi qu'une durée de vie allongée.

#### CONSEILS D'ENTRETIEN

- Un nettoyage régulier du revêtement de sol est plus économique et hygiénique que le nettoyage intensif occasionnel.
- Ne pas utiliser de solvants ou tampons abrasifs susceptibles d'endommager les revêtements de sol.
- Respecter le dosage des produits d'entretien.
- Éviter les piétements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.
- Contrôler la qualité des pieds de meubles et de chaises. Si nécessaire, remplacer les piétements ou placer des patins de protection sous les pieds.
- La fréquence d'entretien est liée à l'usage mais aussi au coloris du revêtement.

#### PROTECTION



##### Tapis d'entrée

Environ 80% des salissures de surface devant être nettoyées proviennent de l'extérieur. 90% de ces salissures peuvent être évitées grâce à un tapis d'entrée efficace et correctement dimensionné. Moins la saleté pénètre dans l'entrée, plus les besoins de maintenance sont faibles.

#### ENTRETIEN COURANT/RÉGULIER

##### Elimination des poussières et salissures



OU



Balayage à sec  
(Bandeau ou gaze  
jetables en microfibre)

Aspiration

##### Nettoyage



OU



OU



Balayage humide  
(Méthode double seaux)  
Bandeau humidifié +  
solution détergente  
neutre (pH 6-8).  
Efficace quand le sol  
sèche rapidement  
(15-20 sec).

Autolaveuse  
Basse vitesse  
(150-250 tr/min)  
+ disque 3M  
rouge + solution  
détergente  
neutre (pH 6-8).

Rotocleaner  
Brosse souple +  
solution détergente  
neutre (pH 6-8).  
Nettoyage efficace  
en profondeur du  
décor.

#### MISE EN SERVICE & ENTRETIEN PERIODIQUE

##### Elimination des poussières et salissures



OU



Balayage à sec  
(bandeau ou gaze  
Jetables en microfibre)

Aspiration

##### Nettoyage



OU



OU



Monobrosse  
Basse vitesse (150-  
250 tr/min) + disque  
3M rouge + solution  
détergente alcaline  
(pH 8-10). (méthode  
spray nettoyant)

Autolaveuse  
Basse vitesse (150-  
250 tr/min) soit :  
- solution détergente  
alcaline (pH 8-10) +  
disque 3M rouge.  
- eau claire et disque  
de gommage Pure  
Attitude.

Rotocleaner  
Brosse souple +  
solution détergente  
alcaline (pH 8-10).  
Nettoyage efficace  
en profondeur du  
décor.

Après l'utilisation d'un détergent alcalin, rincer à l'eau claire.

##### Détachage



Taches de chantier (colle, peinture, goudron...) utiliser de l'essence F sur un chiffon blanc et rincer. Proscrire les tampons abrasifs.

Méthode vapeur : Utilisation selon la préconisation du fabricant de la machine

 **Tarkett**

Si des doutes ou des clarifications sont nécessaires, veuillez contacter votre représentant local Tarkett pour plus d'informations.

### Champ d'application

Tarkett garantit, dans les conditions définies ci-après, pour une durée de **10 ans** à compter de la date d'achat indiquée sur la facture :

- tous les revêtements résilients muraux et de sols professionnels et semi-professionnels de la gamme Tarkett, destinés à la pose en intérieur.
- tous les revêtements de sol stratifiés de la gamme Tarkett utilisés à des fins professionnelles.
- tous les revêtements de sol en bois de la gamme Tarkett d'une épaisseur de 13 à 22 mm, à l'exclusion des gammes Tarkett inférieur à 13 mm, pour lesquelles la garantie est limitée à **5 ans**.
- tous les revêtements de sol de la gamme Tarkett prévus pour des pratiques sportives en intérieur, à l'exclusion des produits Sportable, Kit Tennis de Table, Kit Badminton et ProtecTiles, et tout autre kit démontable, telles que les surfaces Volley-ball, pour lesquels la garantie est limitée à **5 ans**.

(ci-après dénommés les « **Produits** »).

La présente Garantie couvre les Produits achetés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

### Couverture

Tarkett garantit ses Produits contre :

- les défauts apparents signalés avant la pose ;
- les vices de fabrication ou les malfaçons apparaissant dans des conditions normales d'utilisation du Produit telles que définies par la documentation technique de Tarkett et conformément aux réglementations européennes (EN).

### Conditions de validité

La Garantie Tarkett s'appliquera pour autant que toutes les conditions cumulatives ci-après soient respectées :

- Le Produit doit être utilisé conformément aux recommandations d'utilisation spécifiées dans la documentation technique de Tarkett.
- Le support doit être adapté à la pose des Produits ci-dessus indiqués (voir la fiche technique Tarkett) et tous les accessoires, notamment les cordons de soudure, etc. doivent être approuvés et mentionnés dans la documentation technique de Tarkett. Les adhésifs et les produits de préparation du support doivent être utilisés selon les préconisations du fabricant desdits produits.
- La pose du Produit doit être réalisée conformément aux règles de l'art et aux instructions de pose les plus récentes applicables au Produit.
- Les accessoires, tels que les produits de préparation du support, les adhésifs et les cordons de soudure, etc. doivent être utilisés conformément aux règles de l'art et aux instructions de pose les plus récentes applicables au Produit.
- Un programme d'entretien adapté doit être mis en place dès que le Produit est posé et doit inclure l'utilisation d'une protection appropriée contre la poussière à tous les points d'entrée accessibles depuis l'extérieur ou depuis des zones très sales.
- Les Produits doivent être entretenus conformément aux instructions d'entretien de Tarkett.

### Mise en œuvre de la garantie

Toute anomalie doit être portée à la connaissance de Tarkett ou du revendeur par écrit, dès la constatation du défaut et en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours suivant la découverte du défaut. La réclamation devra être adressée à :

**TARKETT FRANCE**  
**1 TERRASSE BELLINI**  
**TOUR INITIALE**  
**TSA 94200**  
**92919, Paris La Défense Cedex**  
**Tél. : +33 (0)1 41 20 42 49**  
**Fax : +33 (0)1 41 20 47 00**  
**Web : [www.Tarkett.fr](http://www.Tarkett.fr)**  
**E-mail : [infodoc@tarkett.com](mailto:infodoc@tarkett.com)**

La réclamation doit être accompagnée :

- d'une copie de la facture d'achat,
- du numéro de série de fabrication inscrit au dos et / ou sur les emballages, ou sur le bon de livraison
- d'une ou plusieurs photographies, ainsi que d'un descriptif précis du vice ou du défaut constaté.

Le client doit autoriser Tarkett à inspecter le Produit. Si nécessaire, Tarkett se réserve le droit de prélever sur site un échantillon du Produit à des fins d'analyse.

Tarkett remplacera, à ses frais, tout Produit défectueux s'il s'avère que le Produit est reconnu comme étant défectueux avant sa pose.

Si la pose du Produit est en cours, les travaux doivent être interrompus le jour de la découverte du défaut ou du vice faute de quoi la Garantie ne saurait s'appliquer.

Si, lors de l'inspection, Tarkett détermine à son entière discrétion que le Produit est défectueux, sous réserve des

limitations contenues dans la présente Garantie, Tarkett pourra choisir de remplacer le Produit défectueux à ses frais dans la pièce ou la zone concernée, ou bien rembourser au client un montant égal à ce qui suit :

$A \times B \times (C - D)$

C

étant entendu que :

A = surface de Produit défectueux (arrondi au mètre carré entier supérieur)

B = prix au mètre carré payé pour le Produit défectueux

C = période de garantie (exprimée en mois) du Produit défectueux

D = période entre la date de facturation du Produit défectueux et la date de notification du défaut (exprimée en mois complets, arrondie par défaut).

Dans l'éventualité où Tarkett ne pourrait remplacer le Produit défectueux par un Produit identique, Tarkett utilisera le Produit se rapprochant le plus du Produit d'origine en termes d'apparence et de qualité.

Les frais de main d'œuvre pourront être pris en charge à l'entière discrétion de Tarkett et sur présentation des justificatifs correspondants.

Le montant du remboursement effectué par Tarkett ne pourra, en aucun cas, être supérieur au prix d'achat du Produit défectueux.

La réparation et/ou le remplacement du Produit défectueux réalisé conformément aux termes de la présente Garantie ne pourront avoir pour effet de prolonger sa durée.

S'il s'avère que la cause de défaut n'entre pas dans le champ d'application de la garantie, Tarkett se réserve le droit de facturer au client les coûts engagés pour l'inspection. Toutes réparations estimées nécessaires par Tarkett au cours d'une inspection du produit, qui relèvent de la responsabilité du client (ou de ses agents, entrepreneurs, employés ou invités) doivent être effectuées aux frais du client conformément aux recommandations de Tarkett afin de bénéficier du maintien de la Garantie.

En aucun cas, la responsabilité de Tarkett ne sera engagée pour des défauts

rencontrés dans les systèmes sportifs qui ne sont pas de la gamme Tarket.

### **Conditions de validité spécifiques – Revêtements sportifs en intérieur**

La Garantie Tarkett s'appliquera pour autant que toutes les conditions cumulatives ci-après aient été respectées :

- Une utilisation normale du Produit ne doit pas dépasser un maximum de 3 000 heures d'activités sportives par an, telles que définies dans les conditions d'utilisation du Produit.
- Le Produit doit être utilisé uniquement aux fins prévues par Tarkett. Toute utilisation du Produit autre que celles prévues dans les conditions d'utilisation doit être préalablement approuvée par Tarkett.
- Les chaussures portées par les joueurs utilisant la surface doivent être adaptées et dédiées à la pratique du sport en salle.
- Les gradins et autres accessoires peuvent être utilisés à condition que leur poids et leur surface de contact soient compatibles avec le Produit (voir les instructions d'entretien). Les charges qui sont installées temporairement sur le Produit doivent être conformes aux spécifications de charge répartie et de point de charge.

### **Exclusion de Garantie**

La Garantie ne couvre pas les cas suivants :

1. La correspondance exacte des couleurs, nuances et motifs.
2. Les déchirures, brûlures, coupures ou autres dommages provoqués par une utilisation, un entretien ou une pose qui ne seraient pas conformes aux spécifications, recommandations et/ou instructions de Tarkett.
3. Les coûts de main d'œuvre engagés pour l'installation du Produit d'origine.
4. La vente des Produits « de Second choix », « Remisés » ou non conformes (qui ne sont pas de première qualité). Les produits « de Second choix » ou « Remisés » sont vendus en l'état.
5. Les problèmes causés par l'humidité,

la pression hydrostatique, la présence d'alcalinité dans le support ou la décoloration du Produit due à l'utilisation sur le support de stylos, marqueurs ou peintures quels qu'ils soient, qui migrent au-travers du Produit.

6. Le non-respect du taux d'hygrométrie conseillés avant, pendant et après la pose.
7. Les problèmes d'humidité dus à un mauvais entretien ou à des fuites notamment pour des produits en bois.
8. Les Produits installés alors qu'ils présentaient des défauts apparents.
9. L'utilisation d'adhésifs autres que ceux recommandés par Tarkett et/ou par le fabricant d'adhésifs pour la pose du Produit.
10. Les installations extérieures. Les Produits Tarkett sont conçus uniquement pour une utilisation en intérieur.
11. L'altération des couleurs et/ou la décoloration.
12. Les dommages subis par les Produits suite à l'utilisation d'un transpalette ou d'un chariot tracteur.
13. L'usure prématurée et la détérioration provoquées par des talons hauts et aiguilles, et/ou des lames de patins ou du mobilier non adapté. Le client doit s'assurer que les piètements du mobilier et les roulettes des chaises n'endommageront pas la surface des Produits.
14. La présente Garantie sera considérée comme nulle et non valide en cas de dommages provoqués par un incendie, un accident, y compris les attaques chimiques, une explosion, la pollution, une inondation, le gel, la foudre, la négligence, le vandalisme ou l'absence de protection additionnelle aux points d'entrée (paillason...) ou les dégâts se produisant lors du transport, du stockage et de l'entretien, que ce soit avant, pendant ou après la pose.
15. La Garantie ne couvre pas les dommages subis par le Produit suite à une abrasion provoquée par des éléments externes : sable, gravier, asphalte, matériau de constructions, etc.
16. Elle ne couvre pas non plus les

taches occasionnées par des sources externes, peinture, goudron, bitume, colorants, pieds de chaise et roulettes en caoutchouc reconstitué, décoloration ou tout dommage provoqué par la migration de l'adhésif.

## **Divers**

**Cette Garantie est la seule garantie offerte par Tarkett. Tarkett ne donne aucune autre sorte de garantie, expresse ou implicite.**

**La présente Garantie prévaut sur tous les discussions, négociations et accords qui ont eu lieu entre Tarkett et le client et qui concernent le contenu du présent document.**

Il n'a été accordé le droit à aucun de nos poseurs, détaillants, distributeurs ou employés de modifier les obligations, limitations de responsabilité et exclusions contenues dans la présente Garantie.

**Dans la limite permise par les législations locales en vigueur, Tarkett ne saurait être tenue pour responsable des pertes de profits, dommages directs, indirects, fortuits, spéciaux, consécutifs, ou autres dommages au titre de la présente Garantie ou de tout autre fondement tel que action en garantie, négligence, faute, responsabilité ou tout autre fondement juridique.**

La présente Garantie octroie des droits spécifiques. D'autres droits peuvent être accordés aux clients selon les pays.

Dans l'hypothèse où la présente Garantie serait contraire à une loi locale, la Garantie sera réputée modifiée de manière à être conforme à la loi en vigueur. Conformément aux lois locales, certaines limitations de responsabilité et autres limitations de la présente Garantie peuvent ne pas s'appliquer au client. Néanmoins, les autres dispositions de la Garantie demeureront en vigueur et continueront de produire leurs effets.

## **Installation, utilisation et entretien**

**Pour plus d'informations sur l'installation et l'entretien des Produits, contactez Tarkett ou visitez notre site [www.Tarkett.com](http://www.Tarkett.com).**

**DECLARATION DES PERFORMANCES**

N° 0197-0011-DOP-2016-08

Règlement (UE) n°305/2011

1. Code d'identification unique du produit type :  
iD Inspiration Click
2. Numéro de type permettant l'identification du produit de construction :  
JL3,
3. Usage(s) prévu(s):  
Revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle à usage intérieur conforme à la norme harmonisée EN 14041:2004.
4. Nom et adresse de contact du fabricant:  
Tarkett Polska Sp. z o.o. Oddział w Jaśle, 38-200 Jasło, ul. Mickiewicza 108
5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :  
**Système 3:** Réaction au feu  
Réaction au feu: ITB, organisme notifié N° 1488, a réalisé et délivré le(s) rapport(s) d'essais N° 06079.1/16/R10NZP selon le système 3.  
**Système 4:** autres performances
6. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques harmonisées
A - Réaction au feu	NPD	en pause collée sur support A1fl et/ou A2fl	EN 14041:2004 AC:2006
	Bfl-S1	en pause non collée sur support A1fl et/ou A2fl	
	NPD	en pause collée sur support bois	
	Bfl-S1	en pause non collée sur support bois	
B - Teneur en pentachlorophénol		<5ppm	
C - Émissions de formaldéhyde		E1	
D - Étanchéité		NPD	
E - Résistance au glissement		DS	
F - Performances antistatiques		≤ 2 kV	
G - Comportement électrique		≥10E9Ω	
H - Résistance thermique		Approx. 0.04m <sup>2</sup> K/W	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
Marek Skalski, Directeur d'usine  
PL - Jasło, 8/30/2016

  
Signature



## ID Inspiration Click

Issued to: Tarkett  
 Issue date: 19.11.2018  
 Expiration date: 18.11.2020  
 Evaluation threshold: At least 100 ppm of the final product  
 After-use scenario: [Tarkett ReStart® program](#)  
 EPEA Registry No: 39915.1 MHS Version: 2.0

FUNCTION	CHEMICAL	CAS	CONTENT	EPEA RATING	COMMENT	GS-LT GS-BM	REACH
<b>Fillers</b>	Calcium carbonate	1317-65-3	> 50%			LT-UNK	✓
<b>Polymers</b>	Polyvinylchloride	9002-86-2	< 35%		Transitional use of PVC is tolerated in the durable flooring application because of the ReStart® offer of Tarkett for the management after use (a). Purchased resins contain less < 1 ppm residual VCM monomer	LT-UNK	✓
<b>Polymerization additives</b>	Proprietary	Proprietary 3	< 0.5%	-	Definition of polymerization additives attempted in cooperation with suppliers of polyvinylchloride	N.I.	-
<b>Plasticizers</b>	1,2-Cyclohexanedi-carboxylic acid, 1,2-diisononyl ester	166412-78-8	< 15%		Alternative to phthalate plasticizers, some of them being approved for food contact applications in both the USA and the EU.	LT-UNK	✓
	Soybean oil, epoxidized	8013-07-8				LT-UNK	✓
<b>Fiber matt</b>	E-glass	65997-17-3	< 1.5%		No issue expectable with the glass fibre, also during mechanical recycling and no contribution to a product formaldehyde emission	LT-UNK	✓
	UF, PF or MF resin	-				N.I.	-
<b>Pigments</b>	Pigment White 6	13463-67-7	< 0.3%		Potential health issues related to dust inhalation during mining/production. No concern in the finished product	LT-1	✓
	Pigment Black 7	1333-86-4				BM1	✓
	Pigment Blue 15	12239-87-1				BM3	✓
	Pigment Red 254	84632-65-5				LT-UNK	✓
	Pigment Yellow 183	65212-77-3				LT-UNK	✓

FUNCTION	CHEMICAL	CAS	CONTENT	EPEA RATING	COMMENT	GS-LT GS-BM	REACH		
<b>Additives, formulation auxiliaries, impurities</b>	Crystalline silica - Quartz type	14808-60-7	< 0.1%		The source of calcium carbonate filler contains with <0.1% a very low level of this impurity. No expectable concern	LT-1	✓		
	Magnesium carbonate	546-93-0	<0,25			LT-UNK	✓		
	Components of a calcium/zinc heat stabilizer system	Proprietary 2	< 1.5%			Environmentally well performing heat stabilizer system	LT-UNK	✓	
						N.I.	✓		
	2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, polymer with butyl 2-propenoate and ethenyl-benzene	27136-15-8					No issue expectable with this polyacrylate-based processing aid	LT-UNK	✓
	Components of the surface treatment	Proprietary 2				Surface treatment obtained with a poly-urethane/polyacrylate polymer and mineral inclusions. The sensitization potential of the monomers gets lost during curing	LT-UNK	✓	
						N.I.	✓		
	Stearic acid	57-11-4						LT-UNK	✓
1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, monoisononyl ester	-					No issues expectable with these synthesis impurities and input formulation additives	N.I.	✓	
Water	7732-18-5						BM4	✓	

EPEA's rating methodology is based on the Cradle to Cradle approach with the European Precautionary principle. It is made in relation with a quality target, an after-use scenario and on the background of the specific supply chain materials used by the article's manufacturer. The assessment of hazard/safety properties of chemicals is made at the best of our knowledge at the date of MHS™ issue: (See [MHS development Guidance V2.0](#)). EPEA believes the data forth herein are accurate as of the date hereof. EPEA makes no warranty with respect thereto and expressly disclaims all liability for reliance thereon. Such data are offered solely for your consideration, investigation and verification.

  
**Michael Braungart**  
 CEO  
 EPEA Internationale Umweltforschung GmbH

  
**Alain Rivière**  
 Senior Scientist  
 EPEA Internationale Umweltforschung GmbH

#### Legend:

##### EPEA RATING:

- No concern
- Moderate concern
- High concern – Task for material optimization
- Unknown concern - Task for knowledge development

##### REACH compliance:

- ✓: Substance is listed neither in Annex XIV nor in Annex XVII nor as SVHC and complies with European Union Regulation EC 1907/2006 applicable to this article.
- XVII** or **XIV**: Substance listed in Annex XVII (Restriction) or Annex XIV (Authorisation) of REACH regulation applicable to this article
- SVHC**: Substance of Very High Concern. Candidate for listing in Annex XIV (Authorization list) of REACH Regulation at a concentration above 0.1%
- : Not applicable due to missing CAS

##### GS-LT<sup>(b)</sup>

- LT-1**: Chemical is found on an authoritative list of the most-toxic chemicals
- LT-P1**: Chemical may be a serious hazard, but the confidence level is lower
- LT-UNK**: Unknown (no data on List Translator Lists)

##### GS- BM<sup>(b)</sup>

- BM1**: Avoid: Chemical of High Concern
- BM2**: Use but search for Safer Substitutes
- BM3**: Use but still opportunity for improvement
- BM4**: Prefer: Safer Chemical
- BMU**: "Unspecified"; insufficient data
- N.I.** (No GS rating): Chemical is not listed in the source of GS and GS-LT ratings

(a) Please refer to [EPEA's position on PVC and chlorine management](#)

(b) GreenScreen List Translator Score and GreenScreen Benchmark Score according to [Toxnot](#).

Proprietary 1, 2 or 3: Distinguishing between owners of information (see [MHS Development Guidance V2.0](#))



## REACTION TO FIRE CLASSIFICATION REPORT IN ACCORDANCE WITH PN-EN 13501-1+A1:2010

Contract no. 06079/16/R10NZZP

<b>Sponsor:</b>	TARKETT POLSKA Sp. z o.o. 62-322 Orzechowo ul. Miłosławska 13 A Oddział w Jasle ul. Mickiewicza 108 38-200 Jaslo
<b>Prepared by:</b>	Zakład Badań Ogniwych Instytutu Techniki Budowlanej ul. Filtrowa 1 00-611 Warszawa
<b>Product name:</b>	PVC floor panels with trade names iD Inspiration Click / STARFLOOR CLICK
<b>Classification report No.:</b>	06079.1/16/R10NZZP-E (English version of classification 06079.1/16/R10NZZP)
<b>Issue number: 1</b>	Copy no.1
<b>Date of issue:</b>	2016.09.22

This classification report consists of three pages and may only be used or reproduced in its entirety.

### 1. Introduction

This classification report defines the classification assigned PVC floor panels with trade names iD Inspiration Click / STARFLOOR CLICK in accordance with the procedures given in PN-EN 13501-1+A1:2010.

### 2. Details of classified product

#### 2.1 General

The product is defined as PVC floor panels used in public buildings, residential buildings and light industry buildings.

#### 2.2 Product description

The product, is described below.

PVC Floor panels with trade names iD Inspiration Click / STARFLOOR CLICK Total thickness of PVC floor panels: 4,5 mm.
--

### 3. Test reports & test results in support of classification

#### 3.1 Test reports

Name of laboratory	Name of sponsor	Test report no.	Test method
Fire Testing Laboratory of ITB	TARKETT POLSKA Sp. z o.o.	LZP01-06079/16/R10NZZP	PN-EN ISO 11925-2:2010
		LZP02-06079/16/R10NZZP	PN-EN ISO 9239-1:2010

**3.2 Test results**

Test method	Parameter	Number of tests	Results	
			Continuous parameter – mean (m)	Compliance with parameters
LZP01-06079/16/R10NZP				
PN-EN ISO 11925-2:2010 Exposure 15 s	$F_s \leq 150$ mm	6	(-)	Y
LZP02-06079/16/R10NZP				
PN-EN ISO 9239-1:2010	Critical heat flux (kW/m <sup>2</sup> )	3	10,6	(-)
	Smoke production (% • min)		39,8	(-)
(-): do not concern Y: Yes N: No				

**4 Classification and field of application****4.1 Reference of classification**

This classification has been carried out in accordance with PN-EN 13501-1+A1:2010.

**4.2 Classification**

PVC floor panels with trade names iD Inspiration Click / STARFLOOR CLICK are classified:

**B<sub>fl</sub>**

The additional classification in relation to smoke production is:

**s1**

The format of the reaction to fire classification for floorings is:

Fire behaviour		Smoke production	
<b>B<sub>fl</sub></b>	-	<b>s</b>	<b>1</b>

i.e.: **B<sub>fl</sub>-s1**

**Reaction to fire classification: B<sub>fl</sub>-s1**

**4.3 Field of application**

This classification is valid for the following product parameters:

- Product described in point 2 this classification report
- Product can be used with wood and wood-based substrates and substrates with reaction to fire classification A1 or A2.

## 5 Limitation

The classification given above remains valid as long as:

- test method remains unchanged,
- product standard or technical approval remains unchanged,
- constructional or material modifications do not exceed limits of the field of application defined in 4.3.

This classification report has been issued in three copies (2 for client, 1 for Fire Research Department of ITB). Additional signed copies can be issued by Fire Research Department of ITB on the request of the report's owner only.

“The classification assigned to the product in this report is appropriate to a declaration of performance (till 1<sup>st</sup> July of 2013 – declaration of conformity) by the manufacturer within the context of system 3 of assessment and verification of constancy of performance (till 1<sup>st</sup> July 2013 – system of conformity) and CE marking according to harmonized technical specification of the product and with Regulation (EU) no. 305/2011 of The European Parliament and of The Council of 9 March 2011 laying down harmonized conditions for the marketing construction products and repealing Council Directive 89/106/EEC.

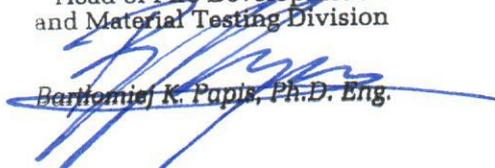
The manufacturer has made a declaration, which is held on file. This confirms that the products design requires no specific processes, procedures or stages (e.g. no addition of flame-retardants, limitation of organic content, or addition of fillers) that are aimed at enhancing the fire performance in order to obtain the classification achieved. As a consequence the manufacturer has concluded that system of assessment and verification of constancy of performance 3 is appropriate.

The test laboratory has, therefore, played no part in sampling the product for the test, although it holds appropriate references, supplied by the manufacturer, to provide for traceability of the samples tested.”

This classification document does not represent type approval or certification of the product.

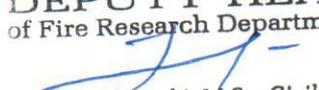
**SIGNED**

Head of Fire Development  
and Material Testing Division

  
Bartłomiej K. Papis, Ph.D. Eng.

**APPROVED**

DEPUTY HEAD  
of Fire Research Department

  
Marek Łukomski, M.Sc. Civil Eng.

Sur le procédé

---

## **ID INSPIRATION CLICK 55**

## **ID INSPIRATION CLICK PLUS 55**

---

**Titulaire :** Société **TARKETT**  
Internet : Internet : [www.tarkett.fr](http://www.tarkett.fr)

**Descripteur :**

Lames de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes (clip), destinées à la pose libre ou collée, pour le domaine d'emploi et les conditions décrites ci-après.

**Groupe Spécialisé n° 12** - Revêtements de sol et produits connexes

**Famille de produit/Procédé :** Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

## AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

## Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Avis Technique.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

## Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé .....	4
1.1.	Définition succincte .....	4
1.1.1.	Description succincte .....	4
1.1.2.	Mise sur le marché .....	4
1.1.3.	Identification .....	4
1.2.	AVIS.....	4
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté .....	4
1.2.2.	Appréciation sur le procédé .....	5
1.2.3.	Prescriptions Techniques .....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé .....	7
1.3.1.	Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante .....	7
1.3.2.	Exigences relatives au stockage et à la pose du revêtement .....	7
1.3.3.	Pose sur ancien carrelage .....	7
1.3.4.	Réaménagement et remise en service du local .....	7
1.3.5.	Zones exposées directement au rayonnement solaire .....	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Données commerciales .....	8
2.1.1.	Coordonnées .....	8
2.2.	Domaine d'emploi .....	8
2.2.1.	Destination et classement UPEC .....	8
2.3.	Définition qualitative et quantitative .....	8
2.3.1.	Type .....	8
2.4.	Présentation - Etiquetage .....	10
2.4.1.	Aspect .....	10
2.4.2.	Coloris et dessins .....	10
2.4.3.	Eléments.....	10
2.4.4.	Identification .....	10
2.5.	Fabrication et contrôles.....	10
2.5.1.	Fabrication .....	10
2.5.2.	Contrôles .....	10
2.6.	Supports admis et préparation des supports .....	10
2.6.1.	Supports admis.....	10
2.7.	Mise en œuvre .....	13
2.7.1.	Réception des supports/stockage .....	13
2.7.2.	Conditions préalables à la pose .....	13
2.7.3.	Pose du revêtement.....	13
2.8.	Mise en service .....	15
2.9.	Maintenance .....	15
2.10.	Entretien.....	16
2.10.1.	Aménagement des accès extérieurs.....	16
2.10.2.	Entretien .....	16
2.11.	Assistance technique .....	16
C1.	Données Environnementales.....	17
C2.	Autres références.....	17

# 1. Avis du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 25 juin 2020, le procédé **ID INSPIRATION CLICK 55 » et « ID INSPIRATION CLICK PLUS 55 »**, présenté par la Société TARKETT. Il a formulé, sur ce procédé, le Document Technique d'Application ci-après. L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

## 1.1. Définition succincte

### 1.1.1. Description succincte

Revêtement de sol en lames/dalles fabriqué par calandrage et enduction, destinées à la pose libre ou collée suivant les conditions décrites à l'article 2.7.3.3 du Dossier Technique, et appartient à la famille des sols PVC hétérogènes compacts ; Il comprend :

- Traitement de surface polyuréthane renforcé TOP clean XPtm ;
- Film décor imprimé haute définition ;
- Ame centrale ;
- Sous-couche PVC calandree renforcée d'un double voile de verre ;
- Clic à plat.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement.

Une combinaison dalles/lames est possible.

### 1.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le produit « ID INSPIRATION CLICK » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 0197-0011-DOP-2016-08 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

### 1.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

## 1.2. AVIS

### 1.2.1. Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi correspond, dans les conditions de mise en œuvre précisées, aux locaux ayant au plus les classements suivants (locaux définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, Cahier du CSTB 3782\_V2 de juillet 2018 :

Revêtement	Locaux au plus classés
<b>Support neuf ou ancien remis à nu : à base de liant hydraulique</b>	
ID INSPIRATION CLICK et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1/2(*) C2
<b>Support neuf ou ancien remis à nu :</b> À base bois, Chape fluide à base de sulfate de calcium, <b>Sol existant :</b> Ancien linoléum compact	
ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1 C2
<b>Sol existant :</b> Carrelage, sol résilient (hors linoléum), à l'exclusion des anciens revêtements sur mousse, y compris dalle semi-flexible amiantée ou non, sol résine	
ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1/2 C2
* : E2 = arasement en rives et calfatage périphérique	

La pose sur plancher chauffant tel que décrit au § 2.3.7.11 est admise.

La pose sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

## 1.2.2. Appréciation sur le procédé

### 1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

#### Réaction au feu

Les revêtements ID INSPIRATION CLICK et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55 font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu B<sub>fl</sub>-S1 selon la norme NF EN 13501-1 : 2019-02 de l'instytut Techniki Budowlanej n° 02403/20/ZOONZP en date du 12/08/2020, indiquant B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support bois ou à base de bois et sur support classé A1 ou A2.

(Rapport d'essai de l'instytut Techniki Budowlanej n° 02403/20/ZOONZP en date du 12/08/2020).

#### Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

#### Données environnementales

Les revêtements ID INSPIRATION CLICK et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55 ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

#### Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

### 1.2.2.2. Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

### 1.2.2.3. Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

### 1.2.2.4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF DTU P52-303 (DTU 67.7).

En outre sont également admises les chapes fluides à base de ciment et à base de sulfate de calcium, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine visé.

Le Cahier 3635\_V2 du CSTB décrit les dispositions générales pour les sols existants.

Elle ne présente pas de difficultés particulières mais nécessite pour la pose une température ambiante comprise entre 18°C et 25°C et une température minimale du support de +15 °C.

Dans tous les cas, la réalisation d'un enduit de sol adapté est requise lorsque les exigences de planités ne sont pas respectées.

Les locaux d'une surface inférieure à 150 m<sup>2</sup> peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Pour les pièces extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 150 m<sup>2</sup>, l'utilisation de profilés de fractionnement adaptés sont nécessaires. Les couloirs étroits (< 2 m de largeur) seront fractionnés à minima tous les 12,5 m.

Un collage localisé est requis dans le cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement.

Il est réalisé sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), à l'aide d'une colle réactive bi-composant (voir article 2.7.3.3 du Dossier Technique) appliquée selon les préconisations du fabricant et, le cas échéant, après dépose des anciens revêtements résiliants dans la totalité de la surface de la pièce ou du local considéré, de façon à éviter des transitions d'épaisseurs en partie courante.

La pose collée est proscrite dans les jardins d'hiver et les vérandas ainsi que pour le recouvrement des sols amiantés.

Le traitement des joints de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

Le traitement des seuils et arrêts est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté ; collé ou vissé.

Dans le cas d'un recouvrement de dalles amiantées, le profilé doit être adhésif afin de ne pas percer les dalles.

Le jeu périphérique doit être au minimum de 5 mm en tous points, 1 mm est rajouté par mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres, dans la limite de 1 cm.

Ce jeu devra être respecté aux abords de tous obstacles.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect, des exigences de :

Propreté (les poussières ou pollutions résiduelles sont susceptibles de ressuer dans les joints entre lames),

Planéité (les bosses, dénivelés, discontinuités de pente peuvent conduire à des risques de désaffleurement et générer un encrassement au droit des joints entre lames et des difficultés d'entretien).

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions de l'article 2.7.3.9

Un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic préconisé (mastic Sikaflex pro certifié SNTF classe F25E) après avoir déposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté désolidarisant le calfatage du support.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

L'interposition du fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint mousse doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement.

### 1.2.3. Prescriptions Techniques

#### 1.2.3.1. Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

#### 1.2.3.2. Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

#### 1.2.3.3. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

#### Cas particulier des travaux sur dalles amiantées :

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

#### 1.2.3.4. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT 3634\_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT 3635\_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation ». Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

#### Cas particulier d'un support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Ce type de support nécessite la mise en œuvre préalable d'une des solutions de protection contre l'humidité définies au § 2.6.1.5 du Dossier Technique.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

#### 1.2.3.5. Supports en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

#### 1.2.3.6. Chauffage des locaux et température de pose

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de l'exigence de température comprise entre +18 °C et +25°C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

Le maître d'œuvre et l'entreprise doivent s'assurer du respect de ces limites de température.

#### 1.2.3.7. Pose sur ancien revêtement

Sur plancher chauffant, la pose sur ancien revêtement n'est possible que si la résistance thermique cumulée du complexe, ID INSPIRATION CLICK 55 ou ID INSPIRATION CLICK PLUS 55 posé libre ou collé selon les conditions du dossier technique, sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m<sup>2</sup>. K/W.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement. Le risque de surconsommation d'énergie dans ces locaux ne peut être exclu.

#### 1.2.3.8. Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 0,8 mm, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

#### 1.2.3.9. Joint de dilatation

Le maître d'œuvre devra définir la nature et le traitement de profilé de recouvrement du joint de dilatation.

#### 1.2.3.10. Assistance technique

La Société TARKETT est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

#### *Appréciation globale*

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.2.1) est appréciée favorablement.

### **1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

#### **1.3.1. Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante**

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

#### **1.3.2. Exigences relatives au stockage et à la pose du revêtement**

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur le fait que la température minimale requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement doit être au moins égale à + 18 ° C et au plus égale à + 25° C. Ce qui peut les amener à devoir mettre en place les dispositions de chauffage adaptées.

#### **1.3.3. Pose sur ancien carrelage**

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

#### **1.3.4. Réaménagement et remise en service du local**

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

#### **1.3.5. Zones exposées directement au rayonnement solaire**

Dans ces zones, le risque de soulèvement aux extrémités des lames/dalles et de désaffleurs liés à la dilatation des éléments ne peut pas être exclu lorsqu'ils n'y sont pas posés collés.

## 2. Dossier Technique

Issu du dossier établi par le titulaire

### 2.1. Données commerciales

#### 2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Tarkett France  
1 Terrasse Bellini  
Tour Initiale  
FR-92919 Paris La Défense Cedex  
Tél. : 01 41 20 42 49  
Fax : 01 41 20 47 00  
Internet : www.tarkett.fr Description

Lames de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes (clip), destinées à la pose libre ou collée suivant les conditions décrites à l'article 2.7.3.3 du Dossier Technique.

Les 4 bords du revêtement sont usinés pour un emboîtement : rainure et languette, composé d'un click angulaire sur le grand côté et d'un click à plat sur le petit côté.

Les lames sont assemblées entre elles par clipsage.

Le système d'assemblage est un assemblage mécanique sans colle.

Le traitement des jeux périphériques est décrit à l'article 2.7.3.9 du Dossier Technique.

Le système est posé sans sous-couche.

Le système permet la rénovation par recouvrement des sols amiantés (sous-section 4).

### 2.2. Domaine d'emploi

#### 2.2.1. Destination et classement UPEC

Le domaine d'emploi correspond, dans les conditions de mise en œuvre précisées, aux locaux ayant au plus les classements suivants (locaux définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, Cahier du CSTB 3782\_V2 de juillet 2018 :

Revêtement	Locaux au plus classés
<b>Support neuf ou ancien remis à nu :</b> à base de liant hydraulique	
ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1/2(*) C2
<b>Support neuf ou ancien remis à nu :</b> À base bois, Chape fluide à base de sulfate de calcium, Sol existant : Ancien linoléum compact	
ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1 C2
<b>Sol existant :</b> Carrelage, Sol résilient (hors linoléum), à l'exclusion des anciens revêtements sur mousse, y compris dalle semi-flexible amiantée ou non, Sol résine	
ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	U3 P3 E1/2 C2
* : E2 = arasement en rives et calfatage périphérique	

La pose sur plancher chauffant tel que décrit au § 2.7.3.11 est admise.

La pose sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

### 2.3. Définition qualitative et quantitative

#### 2.3.1. Type

Revêtement de sol plombant en lames/dalles fabriqué par calandrage et enduction, appartient à la famille des sols PVC hétérogènes compacts ; Il comprend :

- Traitement de surface polyuréthane renforcé TOP clean XP<sup>tm</sup>,

- Film décor imprimé haute définition,
- Ame centrale,
- Sous-couche PVC calandree renforcée d'un double voile de verre,
- Clic à plat.

Une combinaison dalles/lames est possible.

Les revêtements ID Inspiration Click, appartient à la famille des sols PVC compacts imprimés haute précision, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates.

### 2.3.1.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques générales	Méthodes d'essais	ID INSPIRATION CLICK 55 ET ID INSPIRATION CLICK PLUS 55	
		Format (cm) dalles	NF EN ISO 24342 (EN 426)
Format (cm) lames	NF EN ISO 24342 (EN 426)	19,05 x 121,10 Ou 24,05 x 149,10	1,61 m <sup>2</sup> -7 lames /boîte 1,79 m <sup>2</sup> -5 lames /boîte
Épaisseur totale (mm) (+0,18/ -0,15)	NF EN ISO 24346 (EN 428)	4,50	
Masse surfacique (g/m <sup>2</sup> ) (+13 %/ -10 %)	NF EN ISO 23997 (EN 430)	8000	
Épaisseur couche d'usure (mm) (+13 %/ -10 %)	NF EN ISO 24340 (EN 429)	0,55	
Teneur en liant de la couche d'usure	NF EN ISO 10582	Type I	
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	
Réaction au feu	NF EN 13501-1	Bfl-s1	
Formaldéhyde à 28 jours	ISO 16000-3	Non détecté	
COVT à 28 jours	ISO 16000-9	<10 µg/m <sup>3</sup>	

### 2.3.1.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Méthodes d'essais	ID Inspiration click 55 et ID Inspiration click plus 55
<b>Stabilité</b>		
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999	< 0,10
Efficacité acoustique (dB)	NF EN ISO 717-2	3
Solidité des couleurs à la lumière	EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance transversale	NF EN 1081	> 10 <sup>2</sup> Ω
Résistance thermique (m <sup>2</sup> KW)	NF EN ISO 10456	≤ 0,04 (apte au sol chauffant)
<b>Caractéristiques mécaniques</b>		
Glissance (coef)	NF EN 13893	µ ≥ 0,30 (classe DS)
Glissance (1)	DIN 51130	R9-R10 (dépend du grainage)
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1 (EN 433)	< 0,10
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble	EN 424	Aucun désordre

(1) La résistance à la glissance des sols peut être modifiée par l'activité et l'entretien des locaux.

### 2.3.1.3. Produits associés

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux préconisations du fabricant

### 2.3.1.4. Colles associées

Voir l'article 2.7.3.3 du Dossier Technique relative aux conditions particulières de collage.

Les produits de maintien préconisés sont :

Dénomination colle PU	Marque	Spatule N.TKB
Sol UR	Cegecol	A2/A1
PU456	Mang	A2/A1
PU456	BOSTIK	A2/A1
PU 456	Sader	A2/A1
KR 430	Uzin	A1/A2

Les prescriptions du fabricant doivent être respectées.

### 2.3.1.5. Mastic de calfatage

Dans les locaux classés E2, le calfatage est effectué avec un mastic préconisé (mastic Sika flex pro certifié SNTF classe F25E).

---

## 2.4. Présentation - Etiquetage

---

### 2.4.1. Aspect

La surface est grainée en fonction du dessin et a un aspect semi-brillant.

### 2.4.2. Coloris et dessins

La gamme actuelle comprend 42 dessins et coloris (d'autres pourront être ajoutés).

### 2.4.3. Eléments

Dalles : 32,38 x 60,10 cm, livrées en carton de 9 dalles (1,75 m<sup>2</sup>) en ID Inspiration Click 55 uniquement ou : 49,05 x 99,10 cm, livrées en carton de 3 dalles (1,46 m<sup>2</sup>) en ID Inspiration Click 55 plus.

Lames : 19,05 x 121,10 cm, livrées en carton de 7 lames (1,61 m<sup>2</sup>) ou : 24,05 x 149,10 cm, livrées en carton de 5 lames (1,79 m<sup>2</sup>), les 2 formats de lames sont proposés en ID Inspiration Click 55 et ID Inspiration Click 55 plus.

### 2.4.4. Identification

Les emballages comportent le nom et le type, ce qui vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

Le coloris, l'épaisseur, les dimensions et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

---

## 2.5. Fabrication et contrôles

---

### 2.5.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine Tarkett POLSKA Sp. z o.o 62-322 Or-zechowo ul. Miloslawska 13A Oddzial w Jasle ul. Mickiewicza 108 38-200 Jaslo.

Le site de production est certifié ISO 9001et ISO 14001.

### 2.5.2. Contrôles

Des contrôles sont réalisés sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

---

## 2.6. Supports admis et préparation des supports

---

### 2.6.1. Supports admis

#### 2.6.1.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

##### 2.6.1.1.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont :

- Tous les supports neufs (ou anciens non recouvert ou remis à nu) décrits dans la norme NF DTU 53.2 « revêtements de sol PVC collés » y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF DTU P52-303 (DTU 67.7).
- Les chapes fluides à base de ciment et à base de sulfate de calcium, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine visé.

- Les planchers rayonnants électriques sous condition de collage en plein.

Les planchers chauffants rafraîchissants sont exclus.

Sur dallage, une chape désolidarisée ou un système de protection anti-remontée d'humidité bénéficiant d'un Avis Technique doit être prévu.

Rénovation : lorsque la dépose du revêtement existant est requise, la mise en place du nouveau revêtement ne doit pas détériorer le confort acoustique dans les locaux voisins.

#### 6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2 complétée comme suit :

- Planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglet de 20 cm ;
- Pas de désaffleure ;
- Humidité CCM ciment < 4,5 % à 4 cm de profondeur anhydrite < 0,5 % à 4 cm de profondeur.
- Pour les chapes fluides à base de ciment et à base de sulfate de calcium, les exigences sont celles de l'Avis Technique en cours de validité dont la chape doit faire l'objet pour le domaine d'emploi indiqué.

##### 2.6.1.1.2. Exigences relatives aux supports

- Cf. norme NF DTU 53.2 complétée comme suit :
- Planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglet de 20 cm ;
- Pas de désaffleure ;
- Humidité CCM ciment < 4,5 % à 4 cm de profondeur anhydrite < 0,5 % à 4 cm de profondeur.

Pour les chapes fluides à base de ciment et à base de sulfate de calcium, les exigences sont celles de l'Avis Technique en cours de validité dont la chape doit faire l'objet pour le domaine d'emploi indiqué.

#### 2.6.1.2. Supports neufs à base de bois

##### 2.6.1.2.1. Nomenclature des supports

Les supports considérés sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) à l'exception des planchers flottants.

##### 2.6.1.2.2. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

#### 2.6.1.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

##### 2.6.1.3.1. Nomenclature des supports

Sont admises les chapes à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

##### 2.6.1.3.2. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'avis Technique ou le DTA de la chape pour la pose d'un revêtement PVC.

#### 2.6.1.4. Supports existants en rénovation

##### 2.6.1.4.1. Nomenclature et exigence relatives aux supports

Nomenclature et exigence relatives aux supports

Les supports admis, répondant aux exigences du Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012, sont les suivants :

- Les anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu tels que décrits dans la norme NF DTU 53.2
- Les parquets cloués exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1. Ne sont pas admis : les parquets flottants et les parquets collés.
- Les planchers à base de bois ou de panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), sauf les planchers flottants.
- Les carrelages existants adhérents.
- Les sols coulés existants à base de résine.
- Les dalles plastiques semi-flexibles y compris les dalles vinyle amiante. L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à la poussière d'amiante est assurée (suivant la réglementation en vigueur).
- Les revêtements linoléum compact (uniquement en local classé E1), caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) collés hors conditions particulières de pose (Cf. 2.7.3.3) et dans le seul cas de la pose collée en plein.

Dans tous les cas, une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012.

#### 2.6.1.4.2. Résistance thermique du revêtement existant le cas échéant

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55 posé libre (ou collé suivant les conditions du Dossier technique au § 8.3.3) sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m<sup>2</sup>.K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du complexe ID INSPIRATION CLICK 55 et ID INSPIRATION CLICK PLUS 55, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose semi libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m<sup>2</sup>. K/W.

#### 2.6.1.5. Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage par exemple sur terre-plein, revêtu ou non d'un carrelage), des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 6.1.3.1 du NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

#### 2.6.1.6. Préparation des supports

##### 2.6.1.6.1. Prescriptions communes

Tous les supports, neufs ou existants, doivent être propres, débarrassés de tous dépôts, déchets, gravillons, laitance de ciment, produit de cure etc., et soigneusement dépoussiérés (aspirateur).

Une fois propre, le support fait l'objet d'un examen pour contrôler le respect des exigences qui lui sont applicables et déterminer son état en vue de définir les travaux de préparation nécessaires.

Lorsque les travaux préparatoires nécessitent l'utilisation d'enduits de sols (avec les primaires adaptés qui leurs sont associés), ceux-ci doivent bénéficier d'un certificat QB en cours de validité visant l'application sur le support prévu.

##### 2.6.1.6.2. Supports à base de bois

Les prescriptions de la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) et du Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » doivent être suivies.

Dans tous les cas, l'aération de la sous face du plancher bois doit être maintenue après application du revêtement de sol.

##### 2.6.1.6.3. Supports à base de liants hydrauliques

Lorsque les tolérances de planéité du support sont respectées et que l'état de surface est lissé et surfacé, la pose directe est possible.

-Dans le cas contraire, un enduit de sol sera réalisé selon le Cahier 3634-V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs ».

En rénovation, les dispositions du Cahier 3635-V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » (générales et spécifiques aux anciens supports mis à nu ou non recouverts) s'appliquent.

Dans ce cas, les éventuelles fissures de largeur < 0,8 mm ne nécessitent pas de traitement.

En présence d'un enduit (après dépose de l'ancien revêtement), celui-ci peut être conservé lorsqu'il est adhérent sur au moins 90 % de la surface de la pièce, avec reprise des zones non adhérentes.

##### 2.6.1.6.4. Supports revêtus

La pose directe est possible (voir articles suivants) :

- Lorsque l'état du sol existant le permet ;
- Sans traitement des joints et des désaffleurements entre éléments de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées ci-après pour chaque type.

##### 2.6.1.6.5. Pose sur revêtement de sol résilient

Cas des dalles semi-flexibles non amiantées, des revêtements PVC compacts, caoutchouc compact lisse et PVC acoustique (uniquement en logement).

Reconnaissance (voir Cahier 3635\_V2 du CSTB en vigueur « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », en particulier les dispositions spécifiques aux dalles semi-flexibles non amiantées) pour définir les éventuelles zones défectueuses (par exemple boursouffures, tuilage, mauvaise adhérence...). Si les défauts représentent moins de 10 % de la surface de la pièce, le sol existant peut être conservé avec réparations localisées.

La pose directe est possible si :

- Sans désaffleurement
- Les ouvertures des joints sont : ≤ 2 mm

Un dépoussiérage par aspiration sera réalisé, suivi d'un lessivage et rinçage de la surface (si collage localisé).

Cas des dalles semi-flexibles vinyle-amiante

Voir article 7.5 pour la reconnaissance des supports.

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à la poussière d'amiante est assurée.

#### 2.6.1.6.6. Pose sur carrelage

Etude préalable comme indiquée dans le Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation ». Le revêtement existant pourra être conservé si la surface des parties défectueuses représente moins de 10 % de la surface de la pièce, avec traitement des défauts.

Pour la pose directe libre, la préparation est réalisée par enlèvement des résidus et aspiration.

La pose directe est possible si les désaffleurements sont inexistantes, la largeur des joints  $\leq 5$  mm et d'une profondeur  $\leq 2$  mm dans le cas contraire, les joints entre carreaux doivent être garnis et nivelés avec enduit.

#### 2.6.1.6.7. Pose sur sol résine coulé

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

La conservation est possible en présence de défauts s'ils représentent moins de 10 % de la surface de la pièce. Les zones défectueuses sont alors déposées et on aura recours à un ragréage à base de résine époxydique bi-composant pour les réparations.

#### 2.6.1.6.8. Pose sur parquet cloué sur lambourdes (Cf. DTU 51.1), Panneaux CTBH/CTBX (Cf. DTU 51.3), Panneaux OSB conformes aux classes OSB/3 et OSB/4 de la norme NF EN 300

On se reportera au Cahier 3635\_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » pour les prescriptions de reconnaissance préalable et les travaux préparatoires requis. Dans tous les cas, l'aération de la sous face du plancher bois doit être maintenue après application du revêtement de sol.

Pour la pose directe, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire, dans tous les cas si les joints entre éléments ne sont pas dans les tolérances suivantes :

- Sans désaffleurement ;
- Largeur < 5 mm ;
- Profondeur :  $\leq 2$  mm.

La préparation par ponçage léger est nécessaire pour la pose collée en plein, afin d'éliminer les traitements de surface le cas échéant (vernis, cire,).

## 2.7. Mise en œuvre

### 2.7.1. Réception des supports/stockage

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la Norme NF DTU 53.2., sous réserve des exigences relatives au paragraphe 2.6 précédent.

En rénovation, le support est préparé comme indiqué dans le cahier 3635 du CSTB, sous réserves des exigences relatives aux décrites au paragraphe 2.6 précédent.

Les lames/dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

Avant de déballer les dalles ou lames, les références doivent être vérifiées (n° de lot, coloris).

### 2.7.2. Conditions préalables à la pose

Le revêtement doit être posé à une température ambiante comprise entre 18°C et 25°C, température du support  $\geq 15$ °C.

Acclimater le revêtement dans les pièces au minimum 24 heures avant l'installation. Stockage à plat, 5 paquets maximum par pile.

#### 2.7.2.1. Calepinage des surfaces

La pose est exécutée de la façon suivante (sauf si prescription particulière du marché) :

- Orientation des lames dans le sens de la lumière ou sens de circulation,
- Chaque pièce du local est considérée séparément, utiliser le même bain,
- Mélanger les lames de plusieurs paquets,
- La largeur des lames doit être supérieures à une ½ lame sur les murs principaux,
- Le recouvrement des joints (décalage des joints de tête entre 2 rangées de lames adjacentes) doit être supérieur à 30 cm,
- Les coupes sur la longueur doivent être supérieures à 30 cm.

### 2.7.3. Pose du revêtement

#### 2.7.3.1. Pose libre

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Démarrer la pose dans un angle de la pièce. La pose se fait de gauche à droite, languette face à la cloison/mur.
- La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.

- Pour le format dalles 32,38 x 60,10 cm, seule la méthode de pose dite en coupe de pierre est possible (décalage d'une demi-dalle entre 2 rangs adjacentes)
- Pour les autres formats, dalles et lames, 2 méthodes sont possibles :
  - 1ère méthode :
    - o Alignement des joints toutes les 3 rangées :
    - o Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame.
    - o Aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 30 cm.
  - 2ème méthode : Pose à joint perdu :
    - o •Commencer la 2ème rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente en respectant les décalages des joints d'une rangée à la rangée suivante qui doivent être supérieurs à 30 cm :

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 30 cm.

#### 2.7.3.2. Jeu périphérique

Le jeu périphérique doit être au minimum de 5 mm en tous points, rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres, dans la limite de 1 cm.

Ce jeu doit être respecté aux abords de tous obstacles.

Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone du jeu périphérique.

Le collage est proscrit pour le recouvrement des sols amiantés.

#### 2.7.3.3. Conditions particulières de pose collée localisée (collage PU)

Un collage localisé est requis dans le cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement.

Il est réalisé sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), à l'aide d'une colle réactive bi-composant (voir article 2.3.1.4) appliquée selon les préconisations du fabricant et, le cas échéant, après dépose des anciens revêtements résilients dans la totalité de la surface de la pièce ou du local considéré, de façon à éviter des transitions d'épaisseurs en partie courante.

La pose est proscrite dans les jardins d'hiver et les vérandas ainsi que pour le recouvrement des sols amiantés.

#### 2.7.3.4. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique.

La découpe des lames ou dalles s'effectue au cutter :

Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite puis plier pour terminer la coupe. Ou à l'aide d'un massicot pour les parties courantes dans la largeur des lames.

Découpe en arrondi :

Un gabarit ou conformateur peut servir de copie pour la découpe.

Chauffer la lame au décapeur thermique avant la découpe.

La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.

#### 2.7.3.5. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de clipser.

Poser la première rangée de lame rainure apparente vers soi.

Assurez-vous que les extrémités des lames sont posées les unes sur les autres, de façon que le système de verrouillage vertical corresponde parfaitement et verrouillez-le en exerçant une pression à la main ou à l'aide d'un maillet souple blanc.

Commencer la pose du rang suivant avec la chute de lame du rang précédent (pose à joint perdu) (minimum de 30 cm de longueur). Bien positionner la languette dans la rainure du rang déjà installé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame

La lame suivante est posée de la même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles en exerçant une pression pour un emboîtement parfait.

Les lames sont emboîtées en frappant légèrement sur le dessus à la main ou avec un maillet souple blanc, en commençant par la largeur, puis par la longueur.

L'usage d'une cale à frapper est inutile et non recommandé pour ce type de produit ; elle pourrait, ou comme tout produit de frappe lourds ou contondants, endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après avoir réalisé les coupes en report.

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames, est de 15 m et la surface maximale admise sans fractionnement est de 150 m<sup>2</sup>.

#### 2.7.3.6. Fractionnement des surfaces

Les locaux d'une surface inférieure à 150 m<sup>2</sup> peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Pour les pièces extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 150 m<sup>2</sup> l'utilisation de profilés de fractionnement adaptés sont nécessaires.

Les couloirs étroits (< 2 m de largeur) seront fractionnés à minima tous les 12,5 m.

Le jeu de fractionnement entre deux pièces est celui préconisé à l'article 2.7.3.2 en partie courante.

Lors de l'installation de plinthes, de profilés de jonction ou de profilés pour extrémités, aucun percement ne doit être réalisé à travers le revêtement pour fixer des éléments au support, tels que buttoirs de portes, barres de seuil, rails de placards coulissants etc... afin de ne pas solidariser ces éléments au support à travers le revêtement.

#### 2.7.3.7. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

#### 2.7.3.8. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté ; collé ou vissé.

Attention : dans le cas d'un recouvrement de dalles amiantées, le profilé doit être adhésif afin de ne pas percer les dalles.

#### 2.7.3.9. Traitement des découpes et jeux périphériques (rives)

##### Dans le cas d'un classement E1

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu périphérique préconisé dans l'article 2.7.3.2 ; ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée manufacturée (ex. plinthes coordonnées Tarkett) et tous profilés adaptés.

##### Dans le cas d'un classement E2

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions de l'article 2.7.3.2.

Un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic préconisé (mastic Sikaflex Pro 11 FC certifié SNTF classe F25E) après avoir déposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté désolidarisant le calfatage du support.

L'interposition du fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint mousse doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement.

#### 2.7.3.10. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Un jeu est ménagé au droit des huisseries, passages de tuyauteries et tous obstacles selon les dispositions de l'article 2.7.3.2. S'il ne peut pas être protégé avec des caches adaptés, celui-ci est traité au moyen de mastic préconisé (mastic Sikaflex Pro 11 FC certifié SNTF classe F25E) après avoir déposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté à l'épaisseur du revêtement désolidarisant le calfatage du support.

#### 2.7.3.11. Plancher chauffant

La pose sur planchers chauffants est possible (Cf. DTU 65.14)

Ils doivent avoir été exécutés conformément aux spécifications suivantes :

- NF DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude, Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation »,
- NF P 52-302 (réf. DTU 65.7) « Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton »,
- CPT « Chauffage par Plancher Rayonnant Electrique » (Cahier 3606-V2 du CSTB). Température de surface < 28 °C, Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation, collage obligatoire.

Résistance thermique des revêtements ID Inspiration Click :  $\leq 0,04 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .

Les planchers réversibles rafraichissant ne sont pas admis.

## 2.8. Mise en service

L'ouvrage est livré conformément à la norme NF DTU 53.2, étant précisé :

Que l'évaluation de l'aspect final du revêtement doit prendre en considération l'état du support, notamment pour la rénovation sur ancien revêtement conservé.

Dans le cas de la pose libre, la mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose et après l'entretien suivant : Balayage ou aspiration de l'ensemble des surfaces, avant un nettoyage à l'aide d'une solution neutre.

Dans le cas de pose collée localisée (voir article 2.7.3.3 du Dossier Technique) pour un trafic pédestre et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux (dans les zones de passage, protéger le collage par des panneaux rigides adaptés au trafic et aux types de matériel roulant).

Les revêtements ID Inspiration Click 55 et ID Inspiration Click Plus 55 ne doivent pas être fixés ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou tous autres éléments fixes.

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.2. Annexe C, Les revêtements ID Inspiration Click 55 et ID Inspiration Click Plus 55 doivent être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd. L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée.

## 2.9. Maintenance

Les lames ou dalles endommagées pourront être remplacées après dépose de l'ancienne en place, en positionnant une nouvelle dalle ou lame. Contacter le Service Technique du fabricant concernant la procédure à suivre.

---

## 2.10. Entretien

---

### 2.10.1. Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces en nombre et dimensions suffisantes pour limiter les apports abrasifs et les salissures (gravillons, boue,...) : grille gratte-pieds et tapis essuie-pieds, aisés à dépoussiérer.

Ils retiendront l'humidité, les poussières grasses et particules abrasives.

### 2.10.2. Entretien

Les revêtements ID Inspiration Click reçoivent un traitement de surface en usine destiné à les protéger (traitement Top clean XPtm) traitement polyuréthane photoréticulé résistant aux UV.

Il facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Si nécessaire, un lavage est réalisé périodiquement avec un détergent neutre ou légèrement alcalin, en fonction de l'encrassement. Veiller à respecter les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'utilisation...).

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Nous recommandons l'utilisation d'une machine de Type Rotocleaner.

Eviter les piètements, roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Dans les cas, se rapporter à la notice d'entretien mise à disposition par la société Tarkett (site internet : [www.tarkett.fr](http://www.tarkett.fr)).

---

## 2.11. Assistance technique

---

La Société TARKETT France met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

Sur demande, le Service Expertise Solier TARKETT France (E.S.T.) est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux pour le démarrage du chantier.

La Société TARKETT France organise dans ses centres de formation certifiés par Certibat Dock des stages sur les différentes étapes de mise en œuvre.

## B. Résultats expérimentaux

### Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

### Aptitude à l'emploi

ID Inspiration Click 55/ ID Inspiration Click 55 plus

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Résistance au poinçonnement statique
- Pelage entre couches
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance mécanique de l'assemblage des lames/dalles
- Comportement sous la chaise à roulettes
- Force de clipsage (sens longueur et sens largeur)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai.

(Rapport d'essais n° R2EM-RES-19-26083859 Concernant le revêtement de sol résilient ID INSPIRATION CLICK 55).

- Essais fonctionnels de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur maquette grand format en vue de caractériser l'aptitude à l'emploi des revêtements ID INSPIRATION CLICK 55.

(Rapport d'essais n° R2EM-RES-20-26085811 du 05 juin 2020).

## C. Références

---

### C1. Données Environnementales

---

#### Revêtements de sol TARKETT

Les revêtements ID Inspiration Click, appartient à la famille des sols PVC compacts imprimés haute précision, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates.

Taux de COV  $\leq 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à 28 jours.

#### Produits de maintien

Ces produits font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

### C2. Autres références

---

Fabrication industrielle depuis :

- 2016 ID Inspiration Click 55  $\approx$
- 2018 ID Inspiration Click 55 plus  $\approx$

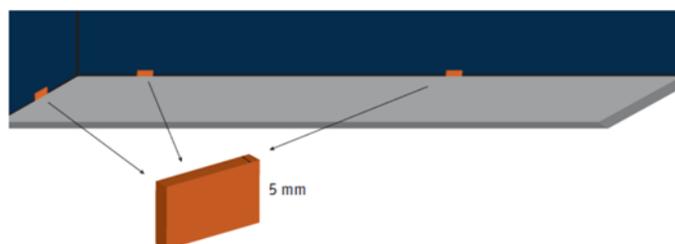
Surfaces réalisées en France depuis 2016 :

- ID Inspiration Click 55  $\approx 343000 \text{ m}^2$
- ID Inspiration Click 55 plus  $\approx 2864 \text{ m}^2$

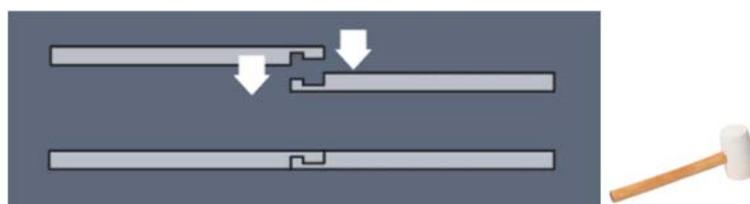
## Figures du Dossier Technique

Les figures ci-dessous ne montrent pas le port des EPI, qui est indispensable en fonction des types de travaux à exécuter.

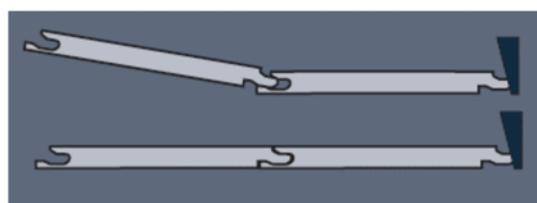
**Figure-1- jeu périphérique au minimum 5 mm en tous points. Rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà des 5 m.**



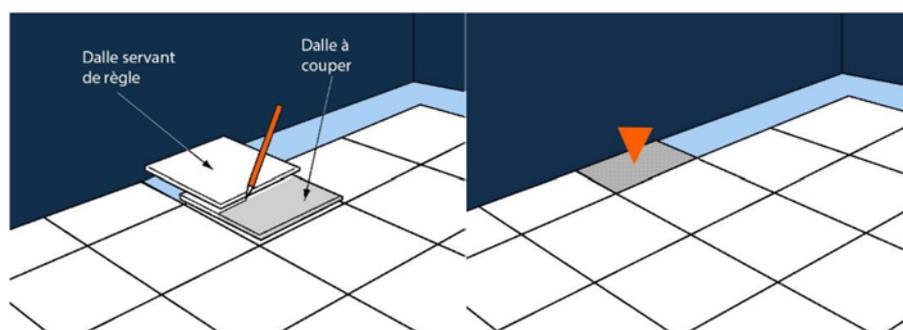
**Figure-2-petit côté : clic à plat**



**Figure-3- grand côté : clic angulaire**



**Figure-4- découpe en périphérie par report**



**Figure-5- fond de joint et mastic**

